



**Doc. 14640**

10 octobre 2018

## **Suivi de la Convention contre le génocide et élaboration de processus de réflexion sur les génocides historiques dans les États membres du Conseil de l'Europe**

### **Proposition de résolution**

déposée par Mme Kerstin LUNDGREN et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Le génocide est la suppression intentionnelle et systématique d'un groupe ethnique, racial ou religieux. L'année 2018 marque le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Convention contre le génocide. Les États membres du Conseil de l'Europe n'ont pas encore tous ratifié cet instrument. Le moment est donc bien choisi pour que l'Assemblée parlementaire assure le suivi de la situation de la Convention dans les États membres et milite pour sa ratification.

Le génocide est un crime inconcevable pour une société fondée sur la tolérance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La prévention précoce de ce crime peut très certainement empêcher l'exacerbation des conflits, les tragédies et les catastrophes humanitaires. L'absence de condamnation sans ambiguïté et en temps utile du génocide des Arméniens, des Assyriens et/ou des Syriques, des Chaldéens et des Grecs du Pont, connu sous le nom de Seyfo, a largement contribué à l'incapacité de prévenir les crimes ultérieurs contre l'humanité, comme l'Holocauste et d'autres génocides.

Depuis 2015, le 9 décembre est la journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide. Cet événement mondial a été institué par les Nations Unies pour commémorer les victimes de génocide et souligner la responsabilité de l'humanité dans la prévention de futurs génocides. Afin que la dignité des victimes de génocide soit respectée à l'occasion de cette commémoration, nous devons veiller à ce que tous les États membres s'engagent à garantir que les communautés concernées, y compris celles qui ont été victimes des génocides historiques précités, puissent raconter leur histoire et soient reconnues, même si les responsables de ces actes sont morts depuis longtemps et si le pays en question n'existe plus.

L'Assemblée a un rôle important à jouer dans les initiatives internationales prises pour contribuer à la prévention des crimes contre l'humanité. Il importe qu'elle élabore un processus visant à encourager les États membres à se réconcilier avec leur passé et à créer les conditions d'une réconciliation. Afin de protéger et de promouvoir les droits de l'homme au sein des États membres du Conseil de l'Europe, il convient que l'Assemblée veille à ce que les génocides historiques, comme le Seyfo, fassent l'objet d'une réflexion et d'une sensibilisation.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE  
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC  
BILDARRATZ Jokin, Espagne, ADLE  
ENGBLOM Annicka, Suède, PPE/DC  
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE  
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE  
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC  
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC  
JENSEN Michael Aastrup, Danemark, ADLE  
KOPŘIVA František, République tchèque, ADLE  
OHLSSON Carina, Suède, SOC  
PALLARÉS Judith, Andorre, ADLE  
RIBERAYGUA Patrícia, Andorre, ADLE  
ROJHAN GUSTAFSSON Azadeh, Suède, SOC  
SCHOU Ingjerd, Norvège, PPE/DC  
STIENEN Petra, Pays-Bas, ADLE  
SVENSSON Michael, Suède, PPE/DC  
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC  
WASERMAN Sylvain, France, ADLE  
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
CE: Groupe des conservateurs européens  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts